

Spyrale®

Fongicide contre la cercosporiose et la ramulariose des betteraves sucrières et fourragères

- › **Deux matières actives aux modes d'action différents**
- › **Action rapide et durable**
- › **Idéal pour une stratégie anti-résistance en alternance avec d'autres fongicides**

Matières actives

375 g/l Fenpropidine
100 g/l Difénoconazol

Formulation

Émulsion concentrée (EC)

Emploi

Betteraves sucrières, betteraves fourragères

1 l/ha contre la cercosporiose, la ramulariose, la rouille et l'oïdium. Application dès le début d'une attaque. Deux traitements par an au maximum. Observer les indications de l'étiquette. Délai d'attente: 28 jours.

Mode d'action

Spyrale est l'association de deux fongicides systémiques, le Difénoconazol et la Fenpropidine, dont les spectres d'activité se complètent et se renforcent. Tous deux sont rapidement absorbés par les feuilles puis répartis uniformément dans les tissus foliaires. Spyrale agit principalement de façon préventive mais possède aussi une activité curative. Les infections, même déjà visibles, sont rapidement stoppées. L'action initiale est rapide, largement indépendante des conditions climatiques, et persiste plusieurs semaines.

Miscibilité

Spyrale est miscible avec divers produits selon le Guide Syngenta.

A observer

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Emballage

5 l (4x5 l)

Marque



® Registered trademark of a Syngenta Group Company

Conseil de prudence

GHS07 Attention: dangereux
GHS08 Dangereux pour la santé
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Version

02/2016